



TLSCONTACT CENTRE DE DEMANDES DE VISA – TUNISIE

LISTE DES DOCUMENTS

Visa Touristique, Amicale ou Familiale

Pour les personnes voyageant pour tourisme, séjournant dans un hôtel, un appartement loué, ou chez des amies ou membres de famille dans leurs maisons.

Documents généraux

- ☐ Formulaire de demande de visa Schengen rempli sur visaonweb
<https://visaonweb.diplomatie.be/>
- ☐ Deux photos d'identité, fond blanc, récentes (max 03 mois).
- ☐ La page d'identité du passeport et de toutes les pages utilisées. Le passeport doit être valable encore minimum 3 mois à l'échéance du visa demandé
- ☐ Preuve de l'activité professionnelle du demandeur (pour les employés et fonctionnaires : attestation d'emploi et de congé + historique CNSS / CNRPS + 3 dernières fiches de salaire– pour les indépendants : copie de la carte d'identité fiscale + copie de parution de la société au JORT), de l'époux pour les femmes au foyer et des parents pour les étudiants à charge et mineurs
- ☐ Preuve des moyens de subsistance du demandeur (fiches de paie et historique du compte en banque pour les 3 derniers mois, loyers...), de l'époux pour les femmes au foyer et des parents pour les étudiants à charge et mineurs
- ☐ Pour les visites familiales : preuve du lien de parenté = actes de naissance permettant d'établir le lien de parenté
- ☐ Pour les enfants mineurs : autorisation des parents à voyager à l'étranger légalisée par la municipalité



- ☐ Réservation d'hôtel (si le demandeur n'est pas logé chez un particulier)
- ☐ Réservation d'un billet A/R (une réservation est gratuite)
- ☐ Facture pro-forma d'une assurance-voyage valable pour tous les pays Schengen (devra couvrir les éventuels frais de rapatriement pour raisons médicales, les soins médicaux d'urgence et les soins hospitaliers d'urgence. Le montant de la couverture s'élèvera à 30.000 €). Il est impératif que les dates de l'assurance correspondent avec les dates de voyage

- **De la partie belge (pour les visites familiales et amicales)**

- ☐ La carte d'identité ou de son titre de séjour
- ☐ Lettre d'invitation manuscrite mentionnant l'hébergement

- **Le séjour est à la charge de la partie belge**

- ☐ Engagement de prise en charge (annexe 3bis, légalisée par la commune)
- ☐ La carte d'identité du garant ou de son titre de séjour illimité
- ☐ Composition de ménage du garant (délivrée par la commune)
- ☐ Preuves des revenus du garant pour les 3 derniers mois (fiches de paye, loyers, allocations familiales...) Pour les indépendants : copie de l'extrait de rôle de la dernière année fiscale

Important ! Garanties de retour (évaluation du risque migratoire) : il est conseillé au demandeur de visa de donner un maximum d'informations et de documents sur la situation familiale, professionnelle, socioéconomique, et patrimoniale du demandeur (p.ex., preuve des liens familiaux que le demandeur garde dans le pays, preuve de la source et de la régularité des revenus du demandeur ou de son conjoint, preuve de propriétés, etc.). Ces informations et documents sont essentiels pour évaluer la volonté de quitter le territoire Schengen à l'échéance du visa.